AR Prefecture 043-214301152-20220506-PVCM12052022-AR COMMUNE DE LAUSSONNE Reçu le 02/06/2022 Publié le 02/06/2022

PROCES VERBAL SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 MAI 2022 A 20 H 15

Date de convocation : 06 / 05 / 2022 Effectif légal du conseil municipal : 15

Présents:

X	Rémy BENOIT	X	Guillaume HABOUZIT
Χ	Fernand CHAIZE	X	Audrey IACONA
Χ	Marie-Hélène CHAPUIS	X	Gérard MIALON
Χ	Séverine CHAPUIS	X	Michel MIRMAND
Χ	Sandrine EXBRAYAT	X	Odile ROMIEU
Χ	Franck FARGIER		Alain SABATIER
Χ	Teddy GARDES		Sylvie SAGNARD
Χ	Émilie ARSAC		

Absent(s): 1: Sylvie SAGNARD

Excusé(s) représenté(s) : 1

M . Alain SABATIER

représenté par Mme Marie-Hélène CHAPUIS

Secrétaire de séance : Audrey IACONA

ORDRE DU JOUR

- 1 Délibération choix des offres pour l'acquisition du tracteur équipé lame neige, saleuse et godet de transport .
 - 2 Délibération pour nomination régisseur cantine.
 - 3 Délibération pour acquisition connecteur informatique.
 - 4 Délibération adhésion à l'agence d'ingénierie des territoires de la Haute-Loire .
 - 5 Liste des jurés d'assises au titre de l'année 2 023.
 - 6 Subvention APE école privée Notre Dame.
 - 7 Questions diverses
- 1. Délibération choix des offres pour l'acquisition du tracteur équipé lame neige, saleuse et godet de transport.

M Guillaume HABOUZIT présente l'analyse faite par les membres de la commission travaux des 5 offres reçues suite à l'avis de marché concernant le projet de remplacement du tracteur et l'acquisition de matériel de déneigement ; lame et saleuse .

Cette analyse montre que c'est l'entreprise SARL PERRE et BEYGNIER sise à ARSAC en VELAY qui est la plus offrante : tracteur DEUTZ FAHR + étrave + saleuse + pneus , chaînes montées sur jantes + godet hydraulique pour un montant hors taxes de 124 600 € soit 149 520 €

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal par 11 voix Pour, 0 Contre, 3 Abstentions approuve ce choix et autorise le Maire à signer le marché correspondant et tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente décision.

AR Prefecture

043-214301152-20220506-PVCM12052022-AR Reçu le 02/06/2222 Délibération pour non nation régisseur cantine .

Le Maire expose que suite à une absence prolongée de Florence GIROUD et à une redistribution des activités, il y a lieu de nommer Elisabeth CALDAS en qualité de régisseur titulaire de la régie cantine de la commune de LAUSSONNE à compter di 01 / 06 / 2022

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal par 14 voix Pour, 0 Contre, 0 Abstention approuve cette nomination et autorise le Maire à lancer les démarches administratives et tous les documents nécessaires.

3. Délibération pour acquisition connecteur informatique.

Le Maire expose qu'afin d'être en capacité d'accepter les factures électroniques produites par nos fournisseurs et d'émettre électroniquement les factures de recettes destinées aux entités publiques, Berger-Levrault a conçu un accompagnement spécifique et un service d'interconnexion simple et efficace qui automatise la récupération des factures électroniques depuis CHORUS PRO et leur intégration dans nos solutions de gestion financière.

Coût de l'opération : connecteur BLES PES : 50 €

mise en service, paramétrage et formation une ½ journée : 200 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par 14 voix Pour, 0 Contre, 0 Abstention autorise le Maire à effectuer les démarches administratives et signer tous les documents nécessaires.

4. Délibération adhésion à l'agence d'ingénierie des territoires de la Haute-Loire.

Le Maire expose qu'il y a lieu d'adhérer à l'agence d'ingénierie des territoires de la Haute-Loire pour bénéficier d'un service technique, juridique et financier pour engager des projets.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 12 voix Pour, 0 Contre, 2 Abstentions - décide :

- d'approuver les statuts de l'agence d'ingénierie des territoires de Haute-Loire,
- d'adhérer au dit établissement,
- d'approuver le montant de la cotisation annuelle correspondante qui s'élève à 300
- désigne le Maire pour représenter la commune de LAUSSONNE à l'assemblée générale de l'agence,
 - autorise le Maire ou son représentant à signer tous les documents relatifs à la mise en œuvre de ces décisions.

5. Liste des jurés d'assises au titre de l'année 2 023.

Suite au tirage au sort effectué par le Conseil Municipal, à partir de la liste électorale ont été désignés ::

- Mme ALLIRAND Angèle, née le 14/02/1992 à Le Puy en Velay 43, domiciliée 11 rue des noisetiers 43150 LAUSSONNE, employée à l'école privée de Lantriac
- M. JURASIK Dominique, né le 16/12/1968 à Douai 59, domicilié 3 rie des peipliers 43150 LAUSSONNE, employé aux ETS BARBIER
- Mme GERENTON Josiane épouse BONNET, née le 28/03/1959, domiciliée 17 rue des bouleaux 43150 LAUSSONNE, retraitée

AR Prefecture

043-214301152-20220506-PVCM12052022-AR Reçu le 02/06/2022 Publié le 02/06/2022

6. Subvention APE école privée Notre Dame.

Le Maire présente la demande faite par l'APEL Ecole Privée Notre Dame de Laussonne d'une subvention pour organiser des sorties scolaires .

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par voix 14 Pour, 0 Contre, 0 Abstention décide d'attribuer une subvention de 500 € et autorise le Maire à signer et à prendre toutes les mesures nécessaires pour son exécution .

7. Questions diverses

Epreuve cycliste Le Dauphiné Libéré

La course traversera notre bourg le lundi 6 juin 2022 . La RD 36 sera fermée de 15 H à 17 H. Le stationnement sera interdit place de l'église du lundi matin au mardi matin.

Pylône téléphonique

Le Maire lit les lettres adressées au Conseil Municipal par la EARL Gentes charcuterie fermière et par Jean François GENTES / Vanessa ROCHETTE qui expriment leur opposition à cette implantation .

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22 heures 15

